

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 03 juillet 2020**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, M. JAFFEUX Nicolas, M. ANDRODIAS Jérôme, M. PLASSE Yves, M. DUZELIER Cédric, M. ESCARPA Ludovic, Mme MONIER Isabelle, Mme BLANCHONNET Christelle, Mme LAFERRERE Céline, Mme RIVIERE Céline, Mme ROUX Olivia

ABSENTS: -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONIER Isabelle

a pris les décisions suivantes :

1) Election du Maire

Monsieur PLASSE Yves, doyen de l'assemblée municipale, prend la présidence.

Madame Françoise BERNARD, seule candidate est élue maire à l'unanimité soit 11 voix.

2) Fixation du Nombre d'Adjoints

Mme le Maire prend la présidence de l'assemblée et propose de créer trois postes d'adjoints comme l'autorise la loi. Ces trois postes sont décidés à l'unanimité soit 11 voix.

3) Election des adjoints

A la suite de la création de trois postes d'adjoints sont élus à l'unanimité soit 11 voix :

- Mr Nicolas JAFFEUX, 1^{er} adjoint
- Mme Isabelle MONIER, 2^{ème} adjoint
- Mr Jérôme ANDRODIAS, 3^{ème} adjoint

4) Délégation données au maire

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal, pour des raisons de rapidité, d'efficacité et de bonne gestion, et ainsi d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à Madame le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :**

1. passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
2. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
3. accepter les redevances d'occupation du domaine public dues par les concessionnaires annuellement (ERDF, ORANGE,...) et d'encaisser les sommes correspondantes ;
4. régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
5. exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, lorsque le Conseil Municipal a clairement fait connaître son intention au préalable, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien

selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ;

6. intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : droit de l'urbanisme, sécurité en matière de circulation et de voirie....
7. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal, soit dans la limite de 10 000 € ;
8. de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire devra rendre compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal et le Conseil Municipal pourra toujours mettre fin à une ou plusieurs délégations.

Il est précisé, en outre, que les délégations consenties en application du 3° de l'article L.2122-22 prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

5) Désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux et les autres organismes

Dans les syndicats et organisme suivant sont désignés à l'unanimité :

- Syndicat Intercommunal de Bouzel-Vassel (S.I.BO.VA) : Mr JAFFEUX Nicolas et Mr ESCARPA Ludovic
- Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Lezoux (S.I.A.D) : Mmes MONIER Isabelle et ROUX Olivia (Titulaires), Mme RIVIERE Céline (suppléante)
- Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G), Secteur Intercommunal d'Energie de Billom (S.I.E Billom) : Mme BLANCHONNET Christelle (Titulaire) et Mr Yves PLASSE (suppléant)
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (S.I.A.R.E.C.) : Mr JAFFEUX Nicolas (Titulaire) et Mr ESCARPA Ludovic (Suppléant)
- SEMERAP : Mr DUZELIER Cédric
- Mission Locale Pôle Adulte : Mme RIVIERE Céline (Titulaire) et Mme ROUX Olivia (Suppléante)
- Comité National d'Action Social (C.N.A.S) : Mme Hélène HERNANDEZ (pour le personnel) et Mme LAFERRERE Céline.
- Correspondant Défense : Mme MONIER Isabelle

6) Commission d'Appel d'Offre (C.A.O)

La commission d'Appel d'Offre se réunit pour le choix des entreprises dans le cadre des marchés publics lancés par la commune. Elle se compose de six membres (trois titulaires et trois suppléants). Le Maire est président d'office de cette commission.

Le trésorier et un représentant de la Direction de la Concurrence et de la Répression des Fraudes sont également membres de cette commission.

Sont titulaires : Mme BLANCHONNET Christelle, Mr PLASSE Yves, Mr ESCARPA Ludovic.

Sont suppléants : Mr DUZELIER Cédric, Mr JAFFEUX Nicolas, Mme ROUX Olivia

7) Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Cette commission rend un avis sur les valeurs des biens fonciers de la commune, proposées par le service des Impôts. Elle se compose de 6 titulaires (dont 1 extérieur à la commune) et de 6 suppléants (dont 1 extérieur à la commune). Une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) est établie. Le choix sera fait par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

8) Commissions Communales

Commission des Finances et du Budget : Mmes BERNARD Françoise, MONIER Isabelle et BLANCHONNET Christelle, Mrs JAFFEUX Nicolas, ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric et PLASSE Yves.

Commission des Bâtiments Communaux : Mrs ANDRODIAS Jérôme, JAFFEUX Nicolas, DUZELIER Cédric, PLASSE Yves et Mme MONIER Isabelle, BLANCHONNET Christelle.

Commission de la Voirie et de l'aménagement de l'espace : Mrs ANDRODIAS Jérôme, JAFFEUX Nicolas, DUZELIER Cédric, PLASSE Yves et Mme MONIER Isabelle, BLANCHONNET Christelle.

Commission Communication, Culture et Vie Associative : Mmes MONIER Isabelle, ROUX Olivia, RIVIERE Céline, LAFERRERE Céline, BLANCHONNET Christelle et Mr ESCARPA Ludovic

Commission d'Action Sociale : Mmes BERNARD Françoise, MONIER Isabelle, RIVIERE Céline et Mrs JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves.

Commission de Révision des Listes Electorales : Mr DUZELIER Cédric (titulaire) et Mr PLASSE Yves (suppléant)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Fait à VASSEL, le 16 juillet 2020.

Le Maire,

Françoise BERNARD